

Le Président
06 03 72 23 16
albert.dauphin@adna06.fr

La Roquette sur Siagne le 10 décembre 2018

M. Stéphane DAGUIN
Sous-Préfet des Alpes Maritimes
3 Avenue du Général de Gaulle
06130 GRASSE

Objet : Commission Consultative de l'Environnement – campagne de mesure de pollution

Monsieur le Préfet,

Nul doute que les évènements actuels prennent encore plus de temps dans votre emploi du temps que nous savons chargé. Permettez-moi cependant, compte tenu de la proximité de la campagne de mesure de pollution d'attirer tout de même votre attention.

A réception, début décembre, du compte rendu de la Commission Consultative de l'Environnement tenue le 6 juin 2018, nous réalisons que la deuxième campagne de mesures de la pollution de l'air aura lieu en janvier et février 2019. Ce point a été brièvement adressé en fin de réunion.

Cette période étant celle de moindre activité aéronautique ne peut être significative de la pollution entraînée par le trafic aérien. D'autre part, les mesures ne portent que sur les NOx et le benzène et ne traitent pas des particules fines dont la nocivité sur la santé publique est avérée, en particulier sous les trajectoires d'approche inférieures à 3000 pieds.

Nous vous demandons en votre qualité de représentant de l'Etat et à titre de président de la CCE :

- ✓ De faire reporter cette campagne à une période significative (juillet-août ?)
- ✓ De vous assurer que les associations de riverains soient, d'ici là, associées à la définition des spécifications de mesure de cette campagne par Air Paca. Cette demande, à même de crédibiliser auprès des riverains les résultats de cette campagne, a été exprimée de longue date.

Par ailleurs, le fonctionnement de la CoCoEnvi prévoit la possibilité de créer un comité permanent pour instruire les questions à soumettre à la commission. Nous demandons que ce comité permanent soit convoqué en temps utiles et qu'un groupe de travail bruit restreint soit convoqué afin que les indicateurs Bruits utilisés soient représentatifs des effets subis et des développements des connaissances dans ce domaine.

Une réunion récente avec des représentants de la DGAC Aix en Provence à la mairie de Mougins montre que la communication brute du rapport CCE 2018 et sa lecture rapide conduit à des distorsions importantes de la compréhension de la situation appréhendée par les élus et les riverains (12 sec de survol, un vol par jour en période creuse, 32 plaignants en période creuse...) discréditant les actions des élus et des associations. Nous souhaitons que ce type de document redevienne un document "neutre", concret et objectif auquel chacun puisse se référer en confiance. Nous sommes prêts à participer à sa refondation.

Veillez agréer, M. Le Préfet, à l'expression de nos sentiments respectueux.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. DAUPHIN', written in a cursive style.

Albert DAUPHIN